



CONCOURS DU MEILLEUR STORYTELLING FRANCO – ROUMAIN

Un storytelling de 2 minutes pour mettre en avant votre expérience franco - roumaine
Et tenter de gagner le

Trophée de l'Excellence Franco Roumaine 2018

Communication Club Franco Roumain et Comnart Conseil - Première Agence de Conseil en Communication Franco Roumaine et leurs partenaires ont le plaisir de lancer en première cette année, le Trophée de l'Excellence Franco Roumaine.

**Vous avez un profil franco – roumain et vous êtes spécialiste dans votre domaine d'activité ? Vous œuvrez au quotidien pour la réussite des projets franco - roumains ?
Vous avez un profil atypique, plus artistique ?
Ce concours s'adresse à vous aussi !**

COMMENT PARTICIPER ?

Avant le 31 août 2018 : réalisez votre storytelling, de préférence vidéo

Réalisez le storytelling de votre parcours franco - roumain et de votre activité (2 min max), seul(e) face à la caméra et envoyez le pitch vidéo par email à club@comnart-conseil.com

Le storytelling vidéo sera un plus, une réalisation inédite en photo ou une très belle plume aura aussi sa chance. Laissez – vous libre à la créativité !

Votre storytelling est mis en ligne sur [BUCARESTPARIS - un aller retour d'excellence](#)

Il sera désormais soumis aux votes des internautes, dirigeants et créateurs de TPE/PME, adhérents d'associations franco – roumaines, etc.

Le Trophée de l'Excellence Franco – Roumaine sera décerné au storytelling élu par les internautes et le jury... profitez-en, invitez votre réseau à voter pour vous !

A l'aube du lancement officiel de la Saison Culturelle France Roumanie 2019 aux Invalides à Paris, une Soirée de Gala sera organisée

Le prix sera remis au vainqueur à ce moment-là (la date et le lieu de remise des prix restent à communiquer ultérieurement)

À la clé pour le gagnant : des cadeaux exceptionnels
pour développer son activité et son bien-être
Tentez votre chance !

PARTICIPEZ AU CONCOURS

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre Cristina ZDEREA
au **06 09 27 35 68** ou par mail à club@comnart-conseil.com

Pour s'associer à l'évènement merci de nous écrire à club@comnart-conseil.com

Merci de faire passer l'information à tous ceux qui sont susceptibles d'être intéressés.

*« Un homme seul est toujours en mauvaise compagnie. »
Provoquons le dialogue !*

[Règlement](#)

COMMUNICATION CLUB FRANCO ROUMAIN, association loi de 1901, inscrite à la Sous-préfecture de Boulogne Billancourt sous le n° W923005365, dont le siège social est au 190 rue Gallieni à 92100 Boulogne Billancourt, France

et

COMNART CONSEIL SRL, inscrite au RCS de Constanta, Roumanie sous le n° 33344540, dont le siège social est au 9, rue Garii à 907090 Costinesti, Roumanie

Ci-après nommés "Organisateurs"

organisent du 1^{er} mars au 31 août 2018 inclus, Le Trophée de l'Excellence Franco – Roumaine, ci-après dénommé « le Concours ».

La plateforme du Concours sera hébergée sur www. <http://excellence.comnart-conseil.com/>

et administrable par la société Comnart Conseil ainsi que sur le site www.comclubfrancoroumain.com

Il mettra en compétition des storytellings de consultants franco – roumains spécialisés dans le conseil (aussi bien en gestion/pilotage, juridique, comptabilité, traduction qu'en communication/marketing/web... par exemple), mais aussi des parcours d'excellence de secteurs plus artistiques ou ciblés « métier » (médecin, artisans, technicien, etc). Le storytelling qui aura obtenu le plus de votes sur la plateforme du concours et suite à la délibération du jury, sera désigné Gagnant du concours/Lauréat.

ARTICLE 1

Le Candidat doit être expert dans son domaine, de préférence exercer son métier en tant que consultant. Il peut être aussi entrepreneur, chef d'entreprise, formateur, freelance, artiste, écrivain, musicien, etc. Il est établi en France, Roumanie ou à l'étranger. Il connaît les deux cultures et/ou les deux langues, il a exercé son activité dans les deux pays, il connaît les deux marchés. Il partage la mission du Club, il a des liens professionnels avec la Roumanie et la France. Idéalement le Candidat est consultant auprès des TPE/PME, enregistré au Registre des Commerces et a un N° de SIRET en France ou en Roumanie. Il pourra également être en situation de portage salarial.

Le Concours est ouvert à tous les consultants immatriculés en France Métropolitaine et/ou en Roumanie et à toute personne qui répond aux conditions du règlement, à l'exclusion des personnes qui participent à l'organisation et à la mise en œuvre de ce Concours, ainsi que des membres de leur famille.

La participation au Concours est strictement limitée à une seule participation par Candidat, représenté par le Consultant/l'Expert lui-même. S'il est constaté qu'un Candidat a adressé plusieurs pitchs/storytellings, sa participation ne sera pas retenue.

ARTICLE 2

Déroulement :

Les Candidats auront du 1^{er} mars au 31 août 2018 pour s'inscrire en envoyant un "storytelling" ou « pitch vidéo » de 2 minutes maximum par mail à l'adresse club@comnart-conseil.com en précisant son nom, son prénom, ses coordonnées (adresse, N° de téléphone et adresse email). A travers son «storytelling » ou « pitch vidéo », le Candidat devra raconter brièvement son histoire en français ou roumain, son parcours franco – roumain et présenter de manière condensée son activité et/ou ses services. Ils devront apparaître seul sur la vidéo et faire face à la caméra.

Le storytelling vidéo sera un plus, une réalisation inédite en photo ou une très belle plume aura aussi sa chance. Laissez – vous libre à la créativité !

Vos storytellings seront ensuite soumis aux votes des internautes, dirigeants de TPE/PME, membres d'associations franco – roumaines, etc.

Le Consultant ayant récolté le plus de votes de la part des internautes et du jury sera désigné seul vainqueur. Il sera invité à la Soirée de Gala du Trophée de l'Excellence Franco Roumaine à Paris, pour la Remise du prix. (Date et lieu à communiquer ultérieurement)

ARTICLE 3

Pour participer au Concours, le Candidat doit :

- Enregistrer (de préférence en français) et envoyer un pitch vidéo de moins de 2 minutes, seul face à la caméra,

Ou

Ecrire (de préférence en français) une très belle histoire de son parcours franco roumain, en une page A4 maximum

Ou

Réaliser un reportage photo de son parcours

- L'envoyer par mail à club@comnart-conseil.com

A noter que pour le Concours, l'Organisateur se réserve le droit de modération sur la publication des storytelling. Si le storytelling ne respecte pas les points énoncés dans le présent règlement, la participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 4

Le Candidat certifie que le storytelling présenté est entièrement original, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à un autre storytelling.

ARTICLE 5

Sera considéré(e) comme nul(le) :

- Toute participation effectuée après la date limite ou émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer.
- Tout envoi incomplet ou réalisé de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 6

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

1. Du Communication Club Franco Roumain :

- **Une adhésion au Club pour 2 ans d'une valeur de 600€ TTC**

et

- Les **avantages de l'adhésion** qui vont avec :

En étant Membre Consultant du Club, le Lauréat sera au cœur de l'activité binationale des projets franco roumains.

Il sera sollicité et rémunéré pour son conseil spécialisé lors des tables rondes ou individuellement à travers des conseils personnalisés.

Il gagnera en visibilité sur le marché et rencontrera régulièrement d'autres acteurs ayant la double culture et d'autres décideurs en quête de son profil.

Il sera invité à contribuer par son expertise à des évènements et formations.

Il profitera d'évènements spécifiques et de tarifs spéciaux sur les salons du secteur.

2. De **Comnart Conseil, Première agence en communication franco – roumaine** :

- **Une interview du lauréat** publiée sur le site du Club et relayée sur les réseaux sociaux et par les partenaires médias, **d'une valeur de 2 500€**.
- Une remise de 20% sur toute prestation de communication que le Lauréat souhaitera réaliser pendant l'année 2019 pour mettre en avant son activité (cartes de visite, conseil en communication, site internet, etc).

3. De **Casa Babica, Maison d'hôtes de charme en Roumanie** :

- **Un séjour de 3 nuits en chambre double supérieure** pour l'été 2019 à Costinesti, station balnéaire au bord de la Mer Noire, **d'une valeur de 300 € TTC**.

4. De **Est Evasion**, fournira **un billet d'avion** pour le gagnant du Concours **sur la route Paris – Constanta** aux dates choisies par celui – ci (entre le 1er juin et 1er novembre 2018) en fonction également des disponibilités de logement de notre sponsor Casa Babica, qui offre le séjour au bord de la Mer Noire. La date sera communiquée à Est Evasion dans un délai honorable. **Le billet sera d'une valeur maximale de 300 euros TTC A/R.**

Autres dotations peuvent arrivées à fur et à mesure du déroulement du concours, en fonction des partenariats que les organisateurs pourraient conclure. Les Organisateurs et les Partenaires se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ces dotations par d'autres d'une valeur équivalente, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Les dotations non attribuées resteront la propriété des Organisateurs.

Les dotations seront adressées et/ou mises en place au Gagnant dans un délai d'un an maximum.

ARTICLE 7

Les Candidats non sélectionnés seront avertis par email à l'issue de la clôture des votes.

ARTICLE 8

Chaque Candidat au concours, et notamment le Gagnant, autorisent les Organisateurs et les Partenaires à utiliser le nom de son entreprise et ses représentants, son logo, les images, vidéos ou tout autre support de l'entreprise en relation avec le Concours, en vue de communication ou de publicité autour de l'évènement, et ce libre de tout droit. Cette utilisation ne leur confère aucune rémunération, droit ou avantage quelconque (autre que l'attribution des dotations gagnées pour le Gagnant).

Ce règlement est disponible sur le site www.comclubfrancoroumain.com et [BUCARESTPARIS - un aller retour d'excellence](http://BUCARESTPARIS-un_aller_retour_d'excellence) pendant toute la durée de validité du Concours.

ARTICLE 9

L'attribution des dotations constitue la rémunération forfaitaire du Gagnant, ce qu'il accepte expressément.

ARTICLE 10

Les Organisateurs et les Partenaires dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu de façon mécanique ou autre (notamment l'utilisation d'un procédé quelconque pour augmenter le nombre de votes) est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. Les Organisateurs et les Partenaires pourront annuler tout ou une partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Par ailleurs, la responsabilité des Organisateurs et des Partenaires ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

ARTICLE 11

Les informations recueillies par Communication Club Franco Roumain bénéficient de la protection de la loi « Informatique et Libertés » n° 78.17 du 6 janvier 1978, et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès du Communication Club Franco Roumain, 190 rue Gallieni 92100 Boulogne Billancourt, club@comart-conseil.com

Sauf opposition du participant (par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus), Communication Club Franco Roumain se réserve également la faculté de proposer aux Candidats, par courrier ou par téléphone, des services du Club ou de ses partenaires.

ARTICLE 12

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière et sans restriction ni réserve du présent règlement. Les Organisateurs se réservent le droit d'écourter, de

prolonger la durée du Concours, de modifier ou d'annuler ce dernier si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par les Organisateurs. Toute contestation relative au Concours ne pourra être prise en charge passé le délai de 3 mois à compter de la date limite de participation stipulée à l'article 2.



PARTENAIRES ET SPONSORS

